



COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES 2016

NOTE DE PRESENTATION

La Loi du 17 août 2015 prévoit à l'article 98 codifié, article L.2313-1 du Cgct, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Conseil Municipal a adopté en séance du 3 Mars 2016 la création de la régie municipale des pompes funèbres à autonomie financière sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Par conséquent, en 2016 a été voté le premier Budget Primitif du budget annexe des Pompes Funèbres.

L'examen du compte administratif (CA) vise à constater le niveau d'exécution du budget voté par le Conseil municipal en début d'année, d'arrêter les résultats de l'exercice et examiner l'évolution de la structure budgétaire de notre collectivité.

Il est présenté en deux sections :

☐ La **Section d'Exploitation** regroupe :

- **En recettes** : recettes de gestion et dotation initiale de la ville (pour l'année 2016 uniquement). Ce sont les «recettes réelles ».
- **En dépenses** : toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement du budget annexe des pompes funèbres (charges à caractère général, de personnel). Ce sont les « dépenses réelles ».

☐ La **Section d'Investissement** : aucun mouvement n'a été réalisé sur l'année 2016

Le paragraphe suivant détaille les écritures budgétaires pour l'année 2016.

Le Compte Administratif 2016 présente le **résultat de l'année 2016** uniquement (1^{ère} année d'exploitation). Le résultat 2016 est égal à **401 €**.

(*) Annualité : le budget est défini pour une période de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre; il doit être voté avant le 15 avril de l'année suivante

Unité : toutes les recettes et les dépenses figurent dans le budget général de la collectivité. D'autres budgets dits "annexes" peuvent être ajoutés au budget général

Sincérité : exhaustivité et exactitude des informations financières

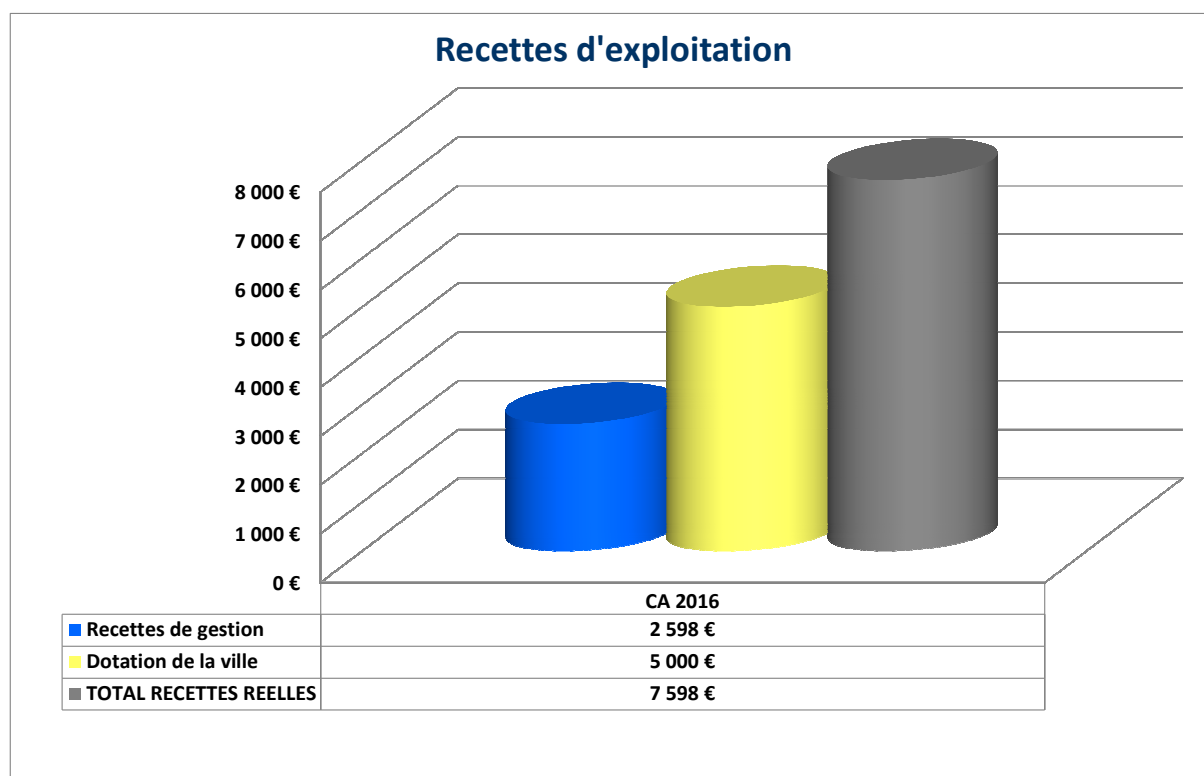
Equilibre : entre les recettes et les dépenses, entre le fonctionnement et l'investissement

| BUDGET POMPES FUNEBRES | | | | | | |
|-----------------------------|------------|-----------------|---------------|----------|------------|-----------------|
| 2016 | | | | | | |
| Exploitation | | Investissement | | Ensemble | | |
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Total opérations exercice | 7 197,00 € | 7 597,50 € | 0,00 € | 0,00 € | 7 197,00 € | 7 597,50 € |
| Résultat 2016 (CA/CG) | | 400,50 € | 0,00 € | | | 400,50 € |
| Résultat 2015 reporté | | 0,00 € | | | | 0,00 € |
| Résultat cumulé 2016 | | 400,50 € | 0,00 € | | | 400,50 € |

I – Section d’Exploitation

I- Recettes d’exploitation

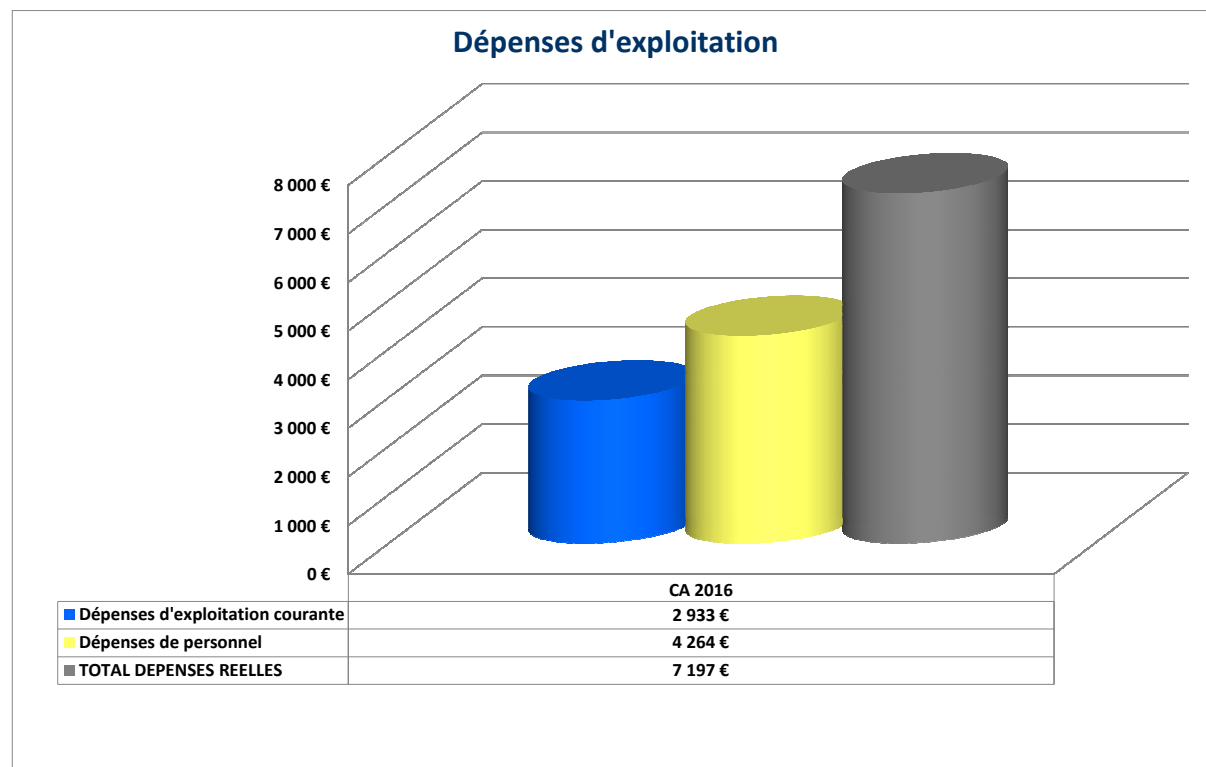
Le tableau ci-dessous retrace l’évolution des recettes d’exploitation 2016 :



- Les recettes de gestion correspondent à la commercialisation des prestations choisies par les familles. L’exploitation de la régie Pompes Funèbres a débuté en Septembre 2016, soit 4 mois d’activité au titre de l’année 2016.
- La dotation initiale de la ville de 5 000 € a été approuvée le 3 Mars 2016 afin d’assurer le début de fonctionnement de la régie.

2- Dépenses d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses d'exploitation 2016 :



- **Les dépenses de personnel** : un agent est affecté à hauteur de 30% de son temps de travail sur cette régie municipale.
- **Les dépenses d'exploitation courante** : certaines prestations sont externalisées.

En conclusion, les résultats de clôture 2016 sont les suivants :

| | |
|---|---------|
| Résultat de fonctionnement 2016 : | + 401 € |
| Résultat de fonctionnement reporté 2015 : | néant |
| Résultat de fonctionnement cumulé : | + 401 € |